

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 14 décembre 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- À la suite de la vérification de 3 dossiers des membres du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: Lavage des mains et les jeux libres. Certains enfants dessinent des dessins, s'amuse avec des blocs Legos ou avec des jeux de cartes. L'éducatrice discute avec les enfants.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les effets personnels des enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 décembre 2023

Date

original signé par
Sylvianne Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 décembre 2023

Date